



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 décembre 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Cinquième session

Bangkok, 14-16 décembre 2016

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention	2
A. Questions appelant des décisions	2
B. Questions portées à l'attention de la Commission	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique	3
B. Concrétiser la vision au moyen des initiatives régionales existantes	5
C. Le cadre d'action, la coordination des partenaires et les responsabilités des parties prenantes.....	11
D. Éléments d'information.....	12
E. Rapports portés à l'attention du Comité.....	13
F. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session.....	13
G. Questions diverses	13
H. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session	14
III. Organisation	14
A. Ouverture, durée et organisation de la session	14
B. Participation	14
C. Élection du Bureau	15
D. Ordre du jour	15
E. Manifestations parallèles	16
Annexes	
I. Liste des documents	17

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions

1. Les recommandations suivantes du Comité sont portées à l'attention de la Commission pour approbation.

Recommandation 5/1

2. Le Comité recommande que sa sixième session soit convoquée en 2018 au niveau ministériel, étant donné la grande importance revêtue par un engagement gouvernemental à haut niveau à l'égard de la mise en œuvre efficace du cadre d'action, pour garantir un soutien politique, institutionnel et en matière de ressources et pour mobiliser des partenariats élargis afin de concrétiser la vision ayant pour objet de transformer les systèmes statistiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

3. Les décisions suivantes adoptées par le Comité sont portées à l'attention de la Commission.

Décision 5/1

4. Le Comité approuve d'une manière générale la vision et le cadre d'action collectifs, y compris:

- a) La vision collective, qui dépasse les objectifs de 2020 existants comme référence du Comité pour le renforcement des capacités statistiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b) Les cinq domaines d'action et leurs objectifs connexes;
- c) Les trois principes de l'action collective;
- d) Les mécanismes de mise en œuvre proposés.

5. Dans ce contexte, le Comité décide ce qui suit:

- a) Le Bureau, avec l'appui du secrétariat, étoffera également la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » (E/ESCAP/CST(5)/1) à partir de la consultation avec tous les membres du Comité, qui sera menée durant une période de six semaines, immédiatement après la présente session.

b) La vision et le cadre d'action collectifs et toutes informations reçues au cours de la période de six semaines de la consultation devront être utilisés en tant que contributions au processus intergouvernemental en cours pour élaborer une feuille de route régionale destinée à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique à des fins de strict alignement; la feuille de route sera examinée par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à sa quatrième session, prévue en avril 2017.

Décision 5/2

6. Le Comité approuve le projet de plan de mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique, tel que figurant dans le document E/ESCAP/CST(5)/3, y compris ses vision, objectifs et cibles traduisant les améliorations au niveau national, ainsi que les modalités de mise en œuvre au niveau national, de coordination régionale et de surveillance.

7. Le Comité approuve également le mandat du Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales, tel que figurant à l'annexe I du document ci-dessus mentionné.

II. Compte rendu des travaux

A. Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Comité était saisi de deux documents (E/ESCAP/CST(5)/1 et E/ESCAP/CST(5)/INF/4), publiés au titre de l'ordre du jour (voir l'annexe I pour la liste des documents).

9. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur l'action collective à mener pour transformer les systèmes nationaux de statistique. Cette table ronde a réuni les participants suivants: M^{me} Keiko Osaki-Tomati, Directrice adjointe et Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Teresa Dickinson, Statisticienne adjointe du gouvernement et Chef adjointe du Service des statistiques (Nouvelle-Zélande); M^{me} Ofa Ketuu, Directrice de la Division de statistique pour le développement (Secrétariat de la Communauté du Pacifique); M. Romeo Recide, Statisticien national adjoint (Office national de statistique des Philippines) et M. Suman Raj Aryal, Directeur général du Bureau central de statistique du Népal.

10. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Samoa (au nom des États insulaires en développement du Pacifique) et Timor-Leste.

11. Les représentants des organisations suivantes ont également fait des déclarations: Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

12. Le Comité s'est félicité que le secrétariat ait facilité les consultations qui avaient conduit à l'élaboration du projet de vision et de cadre d'action collectifs, en particulier celles qui ont été tenues en août 2016, à Bangkok, dans le cadre de la Conférence Asie-Pacifique sur le thème « Transformer les statistiques officielles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et de celles des deux ateliers sous-régionaux sur le thème « Données et statistiques pour le développement durable », tenues en septembre 2016, l'une à Greater Noida (Inde) et l'autre à Almaty (Kazakhstan).

13. Le Comité a souligné qu'il était urgent de transformer les systèmes nationaux de statistique pour produire des statistiques et des données pertinentes, fiables, ventilées, de haute qualité et à jour en matière de développement économique, social et environnemental qui correspondent aux ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses 17 objectifs et 169 cibles ainsi qu'au principe sur lequel repose ce Programme, à savoir l'idée de « ne laisser personne de côté ». Étant donné le niveau sans précédent des défis posés par la production des données requises, il convenait donc que le renforcement des capacités statistiques soit partie intégrante du processus de transformation. Dans ce contexte, le Comité a appuyé la vision collective qui correspondait au niveau d'ambition partagé par la région en matière de renforcement des données et des statistiques.

14. Le Comité a mis l'accent sur le fait qu'il était important de faire fond sur les initiatives de développement statistique régionales existantes sous ses auspices en vue du programme de transformation. Compte tenu des besoins en matière de données et de statistiques de haute qualité à différents niveaux de suivi, le Comité a souligné que la priorité devait être accordée aux objectifs et cibles de politique de développement à l'échelon national ainsi qu'aux cadres d'indicateurs connexes et que les efforts menés à l'avenir en vue de l'adaptation des organisations, processus et personnes devaient s'appuyer sur les données d'expérience acquises et les enseignements tirés dans le cadre des efforts de renforcement des capacités statistiques déployés auparavant, notamment le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité a fait ressortir la grande importance d'un engagement faisant intervenir un large éventail de partenaires nationaux dans le cadre d'action en vue d'une complémentarité, d'une collaboration et d'une coordination qui permettent de produire et de fournir des ressources régionales dans les cinq domaines d'action. Dans ce contexte, le Comité a approuvé les principes du cadre d'action régional.

15. Le Comité a mis l'accent sur le fait que la réussite de cette transformation dépendrait de l'appui consenti aux niveaux politique, institutionnel et des ressources. En conséquence, il était important que la communauté statistique participe de manière efficace aux processus politiques de direction et de décision à haut niveau afin de transmettre la vision collective et de garantir un tel appui. Le Comité a recommandé que les États membres accélèrent l'adoption et l'utilisation des outils existants, des technologies nouvelles et des approches innovantes en matière de production et de diffusion de statistiques. Le Comité est convenu des cinq domaines d'action collective et a invité les États membres et les partenaires

de développement à redoubler d'efforts en vue de la concrétisation de la vision et de la traduction des promesses en actions.

16. Le Comité a souligné l'importance d'une stricte correspondance entre, d'une part, la vision et le cadre d'action collectifs et, d'autre part, la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, qui devrait voir le jour à l'issue des consultations intergouvernementales en cours et serait examinée par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à sa quatrième session, prévue en avril 2017.

17. Compte tenu de l'importance du renforcement des capacités statistiques, le Comité a insisté sur le fait que les ressources financières et techniques devaient être mobilisées pour appuyer les efforts déployés par les pays en vue de développer les systèmes de statistique. Dans ce contexte, le Comité a recommandé que les partenaires de développement accordent prioritairement leur appui financier et technique aux États membres les moins avancés pour les aider à l'échelon national à renforcer la production et la qualité de leurs statistiques.

18. Le Comité a été informé des efforts déployés et des données d'expérience acquises au niveau de certains pays en vue de la transformation de leurs activités et institutions statistiques.

19. Plusieurs représentants ont noté que le document devait être étoffé et, en particulier, qu'il devait davantage mettre l'accent sur l'intégration du renforcement des capacités statistiques nationales dans le cadre des différents éléments suivants: le processus politique des objectifs de développement; les activités intersectorielles de base destinées à appuyer la transformation technique et la modernisation du système de statistique; la coordination entre un éventail élargi de partenaires; les liens avec le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement; et les précisions à apporter ultérieurement au projet de cadre de suivi pour la vision collective.

20. Le Comité a adopté la recommandation 5/1 et la décision 5/1.

B. Concrétiser la vision au moyen des initiatives régionales existantes

(point 3 de l'ordre du jour)

21. Le Comité a bénéficié d'une table ronde ayant pour thème l'amélioration de la qualité des statistiques relatives aux statistiques pour les objectifs de développement durable, y compris les études et enseignements tirés du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique. Elle a réuni les participants suivants: M^{me} Elmira Alymkulova, Chef de l'administration, Comité national de statistique (Kirghizistan); M^{me} Erdenesan Eldevochir, Directrice du Département de statistique économique de l'Office national des statistiques de Mongolie; M. Firdavsi Asmatbekov, Chef du Département des statistiques du commerce et des services et de l'Agence statistique relevant du Président de la République du Tadjikistan.

1. Statistiques économiques

22. Le Comité était saisi d'un document publié au titre de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/2).

23. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh; Fédération de Russie; Fidji; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Malaisie; Maldives; Nouvelle-Zélande; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et Samoa.

24. Le Comité s'est vivement félicité des activités du Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique et de l'action menée par le secrétariat en vue de la poursuite de la mise en œuvre efficace du Programme régional. Le Comité a noté, en particulier, la bonne organisation de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques, tenue en 2016, enrichie par les contributions importantes fournies par certains États membres et partenaires de développement, et s'est félicité de la réorganisation du travail du Groupe directeur sous la forme d'équipes spéciales, signe encourageant d'une accélération de la mise en œuvre.

25. Le Comité a noté avec gratitude l'appui financier soutenu apporté au Programme régional par la Fédération de Russie et le Département pour le développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et a également remercié de nombreuses États qui avaient offert une assistance technique sous la forme d'activités de formation et d'échange de données d'expérience de pays à pays.

26. Le Comité a reconnu l'importance des statistiques économiques pour le suivi des objectifs de développement durable et a souligné que les efforts nationaux et régionaux devraient porter non seulement sur une plus grande disponibilité des statistiques économiques, mais aussi sur les améliorations à apporter aux autres dimensions touchant à la qualité des statistiques. Le Comité a noté l'importance d'une étude plus approfondie des liens entre l'ensemble de base des statistiques économiques et le cadre de suivi pour les objectifs de développement durable relevant du Programme régional, afin de canaliser le soutien aux domaines de l'ensemble de base lorsque certains pays avaient besoin d'une assistance plus importante en matière de suivi des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le Comité a mis l'accent sur le besoin accru d'une aide aux pays pour l'élaboration des comptabilités s'inscrivant dans le cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique.

27. Un membre a approuvé l'utilisation de l'examen des capacités dans le suivi du Programme régional, s'inscrivant dans le cadre de suivi pour la vision et le cadre d'action collectifs examiné par le Comité au titre du point 2 de l'ordre du jour. Un autre représentant a recommandé que le Programme régional élabore des dispositions pour permettre aux pays de surmonter les obstacles initiaux en établissant des accords les aidant à bénéficier pleinement du Centre de ressources de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui avait été créé en 2016 dans le cadre du Programme régional.

2. Statistiques démographiques et sociales

28. Le Comité était saisi d'un document établi au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/3).

29. Les représentants des États membres suivants ont fait des déclarations: Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, Nouvelle-Zélande, République démocratique populaire lao et Timor-Leste.

30. Les représentants de la Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) et du Fonds des Nations Unies pour la population ont également fait des déclarations.

31. Le Comité a salué le travail considérable entrepris par le Groupe des Amis de la présidence et le secrétariat en vue d'élaborer le plan de mise en œuvre et de reformuler la vision, les buts et les objectifs pour les mettre en cohérence avec la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique examinés au titre du point 2 de l'ordre du jour.

32. Le Comité a souligné qu'il était essentiel de disposer de données et de statistiques démographiques et sociales de grande qualité à l'appui de la prise de décisions allant dans le sens des objectifs de développement durable et des autres priorités nationales en matière de politique sociale, le but étant de recenser les groupes de population vulnérables et de faire en sorte que nul ne soit laissé de côté. Il a rappelé le caractère indispensable d'un examen de la pertinence des ensembles de statistiques démographiques et sociales de base établis au niveau régional par rapport aux priorités de politique générale définies dans les objectifs de développement durable ainsi qu'à d'autres priorités d'action nationales.

33. Le Comité a appelé à l'accélération des actions régionales visant à traduire le plan de mise en œuvre en initiatives concrètes à l'échelon national, de façon à améliorer les statistiques démographiques et sociales. Il a insisté ce faisant sur l'importance de la mise en œuvre de la stratégie régionale dans le contexte des priorités d'action nationales aux fins du développement statistique.

34. Le Comité a souligné l'importance de la coordination et du partenariat à l'échelle régionale à l'appui des actions nationales. Il a invité les partenaires de développement à apporter un soutien financier et technique accru à la mise en œuvre de la stratégie régionale, en aidant en particulier les pays les moins avancés. À cet égard, le Comité a pris note de l'offre du Gouvernement japonais d'aider les États membres de la région à faire progresser le développement statistique.

35. Le Comité a pris note des offres faites par les représentants des États et organisations ci-après en vue de devenir membres du Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales qui avait été créé: Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Mongolie, Nouvelle-Zélande et Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales).

36. Un représentant a recommandé que les États membres soient consultés lors de l'examen et de la révision éventuelle du mandat du Groupe directeur. Par conséquent, à la dernière phrase du paragraphe 18 du mandat du Groupe directeur (tel que figurant à l'annexe I du document E/ESCAP/CST(5)/3), les termes « Bureau du » devraient être supprimés, le texte se lisant comme suit: « Toute révision sera soumise au Comité de statistique pour approbation ».

3. Registres et statistiques de l'état civil

37. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat concernant le rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de

sa deuxième session (E/ESCAP/CST(5)/4), établi au titre de ce point de l'ordre du jour.

38. Les représentants des États membres suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Vanuatu (au nom des États insulaires en développement du Pacifique).

39. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) a également fait une déclaration.

40. Le Comité a vivement félicité le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique de ses orientations stratégiques et de son soutien en faveur de la mise en œuvre par les États membres du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Il a félicité les États membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional, en s'inquiétant toutefois des disparités constatées en la matière d'un pays à l'autre.

41. Le Comité a recommandé que le Groupe directeur régional, avec l'aide du secrétariat, recense les pays ayant pris du retard en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre d'action régional et leur accorde un soutien prioritaire. Il a recommandé par ailleurs d'entreprendre une analyse régionale pour suivre l'état d'avancement des activités et déterminer les priorités du Groupe directeur en matière d'appui aux pays de la région.

42. Le Comité a souligné l'importance de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique convoquée par la CESAP en novembre 2014, qui avait permis de mobiliser la volonté politique de faire progresser l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Dans le même ordre d'idée, le Comité a insisté sur le rôle essentiel qu'avait joué et que devrait continuer de jouer le Cadre d'action régional s'agissant d'accroître la visibilité des politiques et de garantir la définition des responsabilités au moyen des buts et objectifs fixés par les États membres. Le Comité a encouragé tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs objectifs nationaux et leurs rapports de référence et a invité les partenaires de développement à aider les États membres à cet effet.

43. Le Comité a reconnu que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil formaient partie intégrante de la planification et de la formulation de politiques par les gouvernements et que des statistiques pouvaient être recueillies à partir d'un système adéquat d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sous-tendant les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. À cet égard, le Comité a souligné que les efforts déployés pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil devraient faire partie de la réalisation des objectifs à l'échelon national et être pris en compte dans les stratégies nationales de développement statistique. Le Comité a noté par ailleurs qu'il était important de faire participer de multiples acteurs au niveau national, sachant que les responsabilités relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil étaient souvent réparties entre un grand nombre d'institutions nationales.

44. Le Comité a souligné la nécessité de moderniser et de fusionner les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et a constaté que l'utilisation des données administratives, y compris celles relatives aux faits d'état civil, constituait une source essentielle de suivi des objectifs de développement durable. Le Comité a insisté sur l'importance de protéger le caractère confidentiel des données personnelles, tout en les mettant à la disposition de divers utilisateurs.

45. Le Comité a été informé des activités menées aux niveaux national et régional ainsi que des interventions mondiales à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action régional, notamment le soutien apporté par le Groupe d'entente de Brisbane aux États insulaires en développement du Pacifique.

4. Statistiques relatives aux catastrophes

46. Le Comité était saisi d'un document établi au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/5).

47. Les représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh, Japon et Sri Lanka.

48. Le représentant du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a également fait une déclaration.

49. Le Comité a souligné qu'il importait d'améliorer les statistiques relatives aux catastrophes afin de mieux assurer la planification préalable et les secours dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles dans la région Asie-Pacifique.

50. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans les travaux engagés par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour établir un projet de cadre pour les statistiques relatives aux catastrophes et des documents d'orientation complémentaires, et a invité d'autres pays à prendre part aux travaux du Groupe d'experts.

51. Le Comité a pris note et s'est déclaré en faveur de la poursuite de la collaboration du Groupe d'experts avec d'autres entités internationales, notamment le groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe, et a encouragé le renforcement de la collaboration à l'échelon national entre les organismes nationaux de statistique et les organismes de gestion des catastrophes.

52. Un représentant a relevé les liens existant entre les statistiques relatives aux catastrophes et les statistiques économiques, en particulier les comptes nationaux, et a proposé d'étudier les mesures à prendre pour assurer que les informations concernant ces liens soient produites dans le cadre des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

5. Statistiques agricoles et rurales

53. Le Comité était saisi d'un document publié au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/6).

54. Les représentants des États membres suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Japon, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maldives, Népal, République de Corée, République démocratique populaire lao et Vanuatu (au nom des États insulaires en développement du Pacifique).

55. Les représentants des organismes spécialisés et suivants ont également fait des déclarations: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONUDI et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

56. Le Comité a déclaré qu'il appuyait fermement le Plan d'action régional Asie-Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et noté avec satisfaction les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il a reconnu l'importance des solides partenariats établis entre la FAO, la CESAP et la Banque asiatique de développement pour l'application du Plan. Notant qu'il fallait veiller durablement à renforcer les capacités afin d'améliorer les statistiques agricoles et rurales, il s'est déclaré favorable à la poursuite de sa mise en œuvre.

57. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du Plan d'action régional en rapport avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, le Comité a relevé que l'amélioration des statistiques agricoles et rurales contribuait aussi à améliorer les statistiques économiques et environnementales, les métadonnées et la qualité des données.

58. Plusieurs délégations ont fait part de l'appui que leur gouvernement avait apporté pour la mise en œuvre du Plan d'action régional et proposé de poursuivre et renforcer cet appui selon que de besoin.

59. Les États membres qui bénéficiaient d'une assistance au titre du Plan d'action régional ont mentionné un certain nombre d'avantages tirés, parmi lesquels: la capacité d'évaluer avec plus de précision la production nationale brute et d'établir des comptes satellites dans le domaine agricole; l'utilisation de technologies économiques pour la collecte de données telles que l'imagerie satellitaire, la télédétection et l'interview de personnes par voie électronique; et une meilleure mise en cohérence et en conformité de divers instruments pour la collecte des données.

60. S'agissant des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action régional, certaines délégations ont souligné l'importance d'une étroite collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les ministères de l'agriculture en vue d'améliorer les statistiques agricoles et rurales.

61. Plusieurs délégations ont proposé d'inclure dans la mise en œuvre du Plan d'action régional l'élaboration de directives concernant les méthodes permettant de faire des économies dans la production des statistiques agricoles et rurales; la convocation d'une conférence ministérielle pour susciter un engagement politique à améliorer les statistiques agricoles et rurales; et le partage d'informations sur les demandes d'assistance technique.

62. Le représentant de la FAO, notant que l'amélioration des statistiques agricoles et rurales figurait dans son Cadre plus large de programmation par pays, a encouragé les membres du Comité à demander à ce qu'un rang de

priorité élevée soit donné aux statistiques agricoles dans le Cadre de programmation de leurs pays respectifs. Cela permettrait de faciliter l'apport de ressources supplémentaires pour les activités statistiques en dehors du Plan d'action régional. Le représentant a également précisé que la FAO était disposée à apporter son appui à l'action nationale engagée pour renforcer les capacités des pays à suivre la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Le représentant de l'ONUDI, tout en soulignant le rôle du secteur manufacturier dans la production alimentaire, a informé le Comité de sa collaboration avec la FAO pour mettre sur pied une base de données relative aux statistiques des industries alimentaires.

63. Notant que l'agriculture, la pêche et la sylviculture constituaient l'ossature de l'économie des États insulaires du Pacifique, le Comité a précisé que le Plan d'action régional, contextualisé pour le Pacifique et avec l'appui de divers partenariats, avait permis de mener récemment des recensements agricoles dans la sous-région.

C. Le cadre d'action, la coordination des partenaires et les responsabilités des parties prenantes

(point 4 de l'ordre du jour)

64. Le Comité a tiré parti d'une réunion-débat sur l'action collective à engager pour amplifier les résultats. Y ont participé le Directeur de la Division de statistiques de la CESAP; Mme Jenna Slotin, Directrice de programme, Partenariat mondial pour les données du développement durable, et Directrice pour les politiques de développement durable, Fondation pour les Nations Unies; M. Olivier Dupriez, Statisticien principal, Banque mondiale, et membre du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique; et Mme Lisa Grace S. Bersales, Statisticienne nationale et Directrice du Service de l'état civil, Bureau philippin de statistique.

65. Les représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations: Chine, Inde, Japon, Malaisie, Népal, Philippines, République démocratique lao et Thaïlande.

66. Le représentant du Secrétariat de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est a également fait une déclaration.

1. Examen de l'orientation future du sous-programme Statistiques du secrétariat

67. Le Comité a appuyé l'orientation future du sous-programme Statistiques du secrétariat.

68. Une délégation a souligné le besoin accru d'assistance technique pour moderniser les systèmes nationaux de statistique.

69. Le Comité a pris note de la création récente du groupe de travail de l'ASEAN sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable et recommandé que le secrétariat collabore avec lui.

70. En réponse à une question du représentant du Japon, le secrétariat a précisé que ses responsabilités concernant la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs par la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique, présentés dans le document E/ESCAP/CST(5)/1, ne devrait pas nécessiter la modification de son programme de travail pour 2016-2017.

2. Partenaires pour le développement statistique en Asie-Pacifique

71. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat établie au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/7).

72. Le Comité s'est déclaré très favorable à la collaboration en général et aux Partenaires pour le développement statistique en Asie-Pacifique en particulier, et a souligné que ce partenariat était important pour assurer de manière coordonnée et collaborative le renforcement des statistiques pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, il a encouragé les partenaires de développement à consolider le rôle des Partenaires pour le développement statistique en Asie-Pacifique dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs par la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique.

73. Le Comité s'est félicité de l'appui fourni par un grand nombre de partenaires de développement en faveur du développement statistique et a souligné la nécessité de contribuer davantage à l'échange régional de bonnes pratiques et de données d'expérience au moyen de mécanismes semblables à la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques.

3. Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique

74. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat établie au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/8).

75. Le Comité a déclaré soutenir pleinement le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique et a salué le travail accompli par les Philippines à la présidence du Réseau. Il a également fait part de sa satisfaction à l'égard de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, qui assurait le secrétariat du Réseau, et a noté à cet égard la nécessité de renforcer les ressources humaines de l'Institut pour assurer la fourniture des services connexes.

76. Le Comité a salué les travaux menés par l'Institut sur le prototype de base de données sur les ressources de formation et souligné la nécessité d'organiser des formations consacrées aux statistiques au service des objectifs de développement durable, ainsi qu'à la prise de décision dans le cadre des efforts de modernisation.

77. Le Comité a approuvé le programme de travail actualisé du Réseau pour 2016-2017.

D. Éléments d'information

(point 5 de l'ordre du jour)

78. Le Comité était saisi d'un document établi au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/INF/5).

79. Aucun représentant n'a fait de déclaration.

E. Rapports portés à l'attention du Comité

(point 6 de l'ordre du jour)

1. Bureau

80. Le Comité était saisi d'un document présenté au titre de ce point de l'ordre du jour (E/ESCAP/CST(5)/INF/6).

81. Aucun représentant n'a fait de déclaration.

2. Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

82. Un représentant de l'État membre suivant a fait une déclaration: Japon.

83. La délégation du Japon a indiqué que son Gouvernement, en qualité de pays hôte de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, était très sensible aux contributions en espèces et en nature apportées par les membres, les membres associés et les organisations internationales pour soutenir les travaux de l'Institut. Ayant assuré le Comité que son Gouvernement continuait d'appuyer l'Institut dans toute la mesure du possible, la délégation a invité les membres, les membres associés et les organisations internationales à faire de même. Ayant salué les efforts déployés à ce jour par les organismes nationaux de statistique et le secrétariat, la délégation a encouragé les membres du Comité à sensibiliser leurs organismes gouvernementaux travaillant dans le domaine de la coopération technique pour qu'ils accordent la priorité aux cours dispensés conjointement par l'Institut et l'Agence japonaise de coopération internationale lors de l'enquête annuelle sur les besoins que mènera l'Agence en août 2017.

F. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session

(point 7 de l'ordre du jour)

84. Le Comité a été invité à débattre des idées à incorporer dans les projets de résolution qui pourraient être proposés à la Commission, pour délibération et approbation à sa soixante-treizième session.

85. Aucun représentant n'a proposé de projets de résolution.

G. Questions diverses

(point 8 de l'ordre du jour)

86. Les représentants des États membres suivants ont fait des déclarations: Australie et Maldives.

87. Le Comité a été informé de l'avancement des travaux du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles et a appris que le Groupe fournirait un rapport complet rendant compte de ses progrès à la quarante-huitième session de la Commission de statistique.

88. Une délégation a suggéré que les statistiques relatives à la gouvernance, qui constituent un des 11 domaines couverts par l'ensemble régional de statistiques démographiques et sociales de base, soient étudiées de manière plus poussées par le Comité.

H. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session

(point 9 de l'ordre du jour)

89. Le Comité a adopté le présent rapport le 16 décembre 2016.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

90. Le Comité de statistique a tenu sa cinquième session à Bangkok du 14 au 16 décembre 2016. La session a été ouverte par M^{me} Rajana Netsaengtip, Inspectrice générale du Ministère thaïlandais de l'économie et de la société numériques. Au cours de la séance d'ouverture, la Secrétaire exécutive de la CESAP et la Présidente de la quatrième session du Comité de Statistique ont fait des déclarations.

B. Participation

91. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session du Comité: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Hong Kong (Chine), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam.

92. Un représentant de l'entité du Secrétariat de l'ONU ci-après a participé à la session: Département des affaires économiques et sociales.

93. Ont participé à la session les représentants des organismes des Nations Unies ci-après: Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

94. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants: Banque mondiale, FAO, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation internationale du Travail.

95. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Banque asiatique de développement, Commission Européenne, Secrétariat de la Communauté du Pacifique et Secrétariat de l'ASEAN.

96. Les observateurs des organisations ci-après étaient présents: Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, Commission économique eurasiennne, Fondation pour les Nations Unies, Ministère du développement international et Partenariat mondial pour les données du développement durable.

C. Élection du Bureau

97. Le Comité a élu le Bureau suivant:

- Président: M. Suhariyanto (Indonésie)
- Vice-présidents: M. Ning Jizhe (Chine)
M^{me} Wah Wah Maung (Myanmar)
M. Alexander Surinov (Fédération de Russie)
- Membre: M. Mohammadsadegh Alipour (République islamique d'Iran)
- Rapporteur: M. Simil Johnson Youse (Vanuatu)

D. Ordre du jour

98. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique.
3. Concrétiser la vision au moyen des initiatives régionales existantes:
 - a) Statistiques économiques;
 - b) Statistiques démographiques et sociales;
 - c) Registres et statistiques de l'état civil;
 - d) Statistiques relatives aux catastrophes
 - e) Statistiques agricoles et rurales.
4. Le cadre d'action, la coordination des partenaires et les responsabilités des parties prenantes:
 - a) Examen de l'orientation future du sous-programme Statistiques du secrétariat;
 - b) Partenaires pour le développement statistique en Asie-Pacifique;
 - c) Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique.
5. Éléments d'information.
6. Rapports portés à l'attention du Comité:
 - a) Bureau;
 - b) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

7. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session.

E. Manifestations parallèles

99. Les manifestations parallèles et sessions extraordinaires ci-après ont été organisées:

- a) 13-14 décembre 2016 (séminaire CESAP/Eurostat): Renforcer les systèmes statistiques pour relever les défis des objectifs de développement durable;
- b) 15 décembre 2016 (session extraordinaire): Présentation de la nouvelle base de données statistique en ligne de la CESAP: Manifester un soutien aux travaux analytiques relatifs aux objectifs de développement durable;
- c) 16 décembre 2016: Besoins et attentes en matière de directives internationales pour les statistiques relatives aux catastrophes;
- d) 16 décembre 2016: Faire en sorte que chaque femme et chaque fille comptent.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CST(5)/1	Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique	2
E/ESCAP/CST(5)/2	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique	3 a)
E/ESCAP/CST(5)/3	Répondre aux besoins de données et de statistiques pour le développement socialement inclusif de tous: projet de plan de mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/CST(5)/4	Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion	3 c)
E/ESCAP/CST(5)/5	Progrès accomplis en vue du développement d'un cadre statistique et d'orientations pour un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes	3 d)
E/ESCAP/CST(5)/6	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional Asie Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales	3 e)
E/ESCAP/CST(5)/7	Rapport sur les activités des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	4 b)
E/ESCAP/CST(5)/8	Rapport sur le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique	4 c)
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CST(5)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CST(5)/L.2	Projet de rapport	9

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Documents d'information^a (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/CST(5)/INF/1	Information notes for participants	
E/ESCAP/CST(5)/INF/2	List of participants	1 b)
E/ESCAP/CST(5)/INF/3	Tentative programme	1 a)
E/ESCAP/CST(5)/INF/4	Data and statistics for the Sustainable Development Goals in Asia and the Pacific: outcomes of sub-regional consultations on the collective vision and framework for action	2
E/ESCAP/CST(5)/INF/6	Report on the activities of the Bureau since the fourth session of the Committee	6 a)

^a Pour des raisons techniques, le document E/ESCAP/CST(5)/INF/5 a été retiré.